



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1208

Approbation d'une convention de partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon - Ville de Lyon et la Cité de la musique Philharmonie de Paris pour constituer deux orchestres Démos sur le territoire métropolitain de 2021 à 2024, d'une convention de partenariat avec les communes de Bron et de Décines-Charpieu et demande de subventions auprès des différents financeurs

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1208 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON - VILLE DE LYON ET LA CITE DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS POUR CONSTITUER DEUX ORCHESTRES DEMOS SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE 2021 A 2024, D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE BRON ET DE DECINES-CHARPIEU ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES DIFFERENTS FINANCEURS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 270 000 spectateurs et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production, de diffusion musicale et de projets d'actions culturelles.

Le ministère de la Culture et de la Communication a chargé la Cité de la musique de porter le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Démos est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique musicale, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'appuie sur un partenariat fort entre des structures sociales, des travailleurs sociaux et des artistes professionnels (musiciens, chefs de chœur, danseurs...). Ils allient leurs compétences pour former un encadrement éducatif complémentaire et adapté aux enfants et à leur cheminement musical.

En septembre 2017, 120 enfants de la métropole de Lyon ont pu participer au lancement de l'Orchestre Démos Lyon Métropole. Porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon avec le soutien de nombreux partenaires, ce projet de trois années s'est naturellement inscrit dans la continuité des actions de pratiques collectives d'apprentissage de la musique et de création de l'Auditorium-ONL.

L'Orchestre Démos Lyon Métropole était composé de huit groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx-en-Velin.

Au regard du succès de ce projet à l'échelle territoriale, deux Orchestres Démos Lyon Métropole sont constitués à la rentrée 2021 :

- l'Orchestre Démos Lyon métropole *Formation Presto* composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de : **Saint-Genis-Laval, Givors, Villeurbanne cordes, Lyon 3<sup>ème</sup> -7<sup>ème</sup> , Villeurbanne cuivres ;**
- l'Orchestre Démos Lyon métropole *Formation Vivo* composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de : **Vaulx-en-Velin cordes, Vaulx-en-Velin cuivres, Bron, Lyon 8<sup>ème</sup>, Décines-Charpieu.**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et l'ONL renouvellent leur collaboration pour la mise en œuvre de deux nouveaux orchestres Démos (160 enfants de 7 à 12 ans) sur le territoire de la Métropole de septembre 2021 à septembre 2024.

La Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon pilote le projet. A ce titre, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon s'engage à :

- mettre à disposition du projet un coordinateur de projet recruté pour 3 ans. Il disposera d'un équipement adapté à son activité ;
- recruter l'ensemble des musiciens danseurs et chefs de chœurs nécessaires à la conduite du projet ;
- prendre en charge l'entretien du parc instrumental à hauteur maximum de 6 000 €;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne organisation d'une représentation publique par an ;
- prendre en charge les frais de transports, hébergements et défraiements de l'équipe du projet Démos à hauteur maximale de 2 000 € pour leurs trajets Lyon - Paris.

La Cité de la musique – Philharmonie de Paris s'engage à :

- apporter son soutien via son équipe de coordination nationale ;
- fournir le matériel pédagogique (arrangements musicaux, documents audios et vidéos) nécessaires au bon déroulement des répétitions et représentations publiques ;
- organiser à Lyon, avec l'équipe projet, la formation et l'information pédagogique des musiciens, danseurs et chefs de chœur ;
- acquérir et mettre à disposition le parc instrumental nécessaire au bon déroulement des ateliers ;
- Prendre en charge les frais de transport de l'équipe projet Démos nationale à hauteur de 2 500 € maximum pour tous leurs déplacements entre Paris et Lyon.

La convention de partenariat jointe au rapport détaille le rôle de chacun des partenaires.

Le budget annuel du projet, détaillé dans l'annexe 1 de la convention, pour deux orchestres est de 414 000 €, dont 322 000 € pris en charge par l'Auditorium Orchestre National de Lyon.

La Cité de la musique – Philharmonie participe financièrement à hauteur de 155 000 € par année scolaire. La Cité de la musique – Philharmonie de Paris s'engage, par ailleurs, à acquérir le parc instrumental pour un montant maximum de 75 000 € TTC sur la durée totale du projet, soit 3 ans.

Afin de mettre en place ce projet, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon sollicite une contribution financière annuelle auprès de :

- la Préfecture du Rhône pour un montant de 40 000 € par an ;
- la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour un montant de 40 000 € par an ;
- la Métropole de Lyon pour un montant de 20 000 € par an ;
- la commune de Bron à hauteur de 15 000 € versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation d'un groupe de 16 enfants ;

- la commune de Décines-Charpieu à hauteur de 15 000 € versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation d'un groupe de 16 enfants ;
- la commune de Givors à hauteur de 15 000 € versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation d'un groupe de 16 enfants ;
- la commune de Saint Genis-Laval à hauteur de 15 000 € versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation d'un groupe de 16 enfants ;
- la commune de Vaulx-en-Velin à hauteur de 30 000 € versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation de deux groupes de 16 enfants soit 32 enfants (convention à venir) ;
- la commune de Villeurbanne à hauteur de 30 000 € versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation de deux groupes de 16 enfants soit 32 enfants.

Les conventions ci-après annexées entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et les communes de Bron et Décines-Charpieu formalisent le partenariat dans le cadre de ce projet sur les années 2021 à 2024. Les conventions de partenariat avec les autres communes participantes feront l'objet d'une prochaine présentation en Conseil municipal ainsi que les conventions avec la Préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon sollicite donc des recettes auprès de collectivités locales pour un total de 40 000 € par année scolaire, auquel s'ajoutent des recettes de mécénat prévues à hauteur de 17 000 € pour chaque année scolaire.

La Ville de Lyon prendra en charge directement 10 000 € correspondant à la participation de 2 groupes de 16 et 18 enfants, pour chaque année scolaire.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les conventions de partenariat susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, les villes de Bron et Décines-Charpieu sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents sur la base du budget prévisionnel.
- 3- M. le Maire est autorisé à demander les subventions suivantes, pour chaque année scolaire du projet :

- 155 000 € auprès de la Philharmonie de Paris par année scolaire, versé comme suit :
    - o 46 500 € en septembre 2021 ;
    - o 108 500 € maximum entre août et septembre 2022 ;
    - o 46 500 € en octobre 2022 ;
    - o 108 500 € maximum entre août et septembre 2023 ;
    - o 46 500 € en octobre 2023 ;
    - o 108 500 € maximum entre août et septembre 2024.
  - 40 000 € auprès de la Préfecture du Rhône pour les années 2021-2022/2022-2023/2023-2024 ;
  - 40 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour les années 2021-2022/2022-2023/2023-2024 ;
  - 20 000 € auprès de la métropole de Lyon pour les années 2021-2022/2022-2023/2023-2024 ;
  - 15 000 € auprès de la commune de Bron, versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) ;
  - 15 000 € auprès de la commune de Décines-Charpieu, versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) ;
  - 15 000 € auprès de la commune de Givors, versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) ;
  - 15 000 € auprès de la commune de Saint Genis-Laval, versés annuellement par tranche de 5000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) ;
  - 30 000 € auprès de la commune de Vaulx-en-Velin, versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) ;
  - 30 000 € auprès de la commune de Villeurbanne, versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) ;
- 4- Les dépenses seront affectées au programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération / nature DFDEMOS, chapitres 011 et 012 et les recettes au programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération / nature RFDEMOS, chapitres 70 et 74 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET